



DECISION N° UCB/R/BB/ 132 /23 DU 04 JUILLET PORTANT MISE EN PLACE PARTIELLE DU PERSONNEL DE L'UNIVERSITE CATHOLIQUE DE BUKAVU

Le Recteur de l'Université Catholique de Bukavu (UCB) ;

Vu le Décret du 21 novembre 1989 portant création d'une université dénommée « Université Catholique de Bukavu » ;

Vu le Décret présidentiel d'agrément définitif de l'UCB n°06/106 du 12 juin 2006 ;

Vu les Statuts de l'UCB, spécialement en leur article 49 ;

Vu le Statut du personnel de l'UCB spécialement en ses articles 153 ;

Vu la Décision n° UCB/ CA/P/MR/103/2023 du 30 mai 2023 portant nomination du Recteur de l'UCB ;

Vu l'Arrêté Ministériel n°0117/MINESU/CAB/MIN/MNB/RMN/2022 du 03 mars 2022 portant prise en charge du personnel de l'UCB par l'Etat congolais ;

Vu les délibérations du Comité de Direction en sa réunion du 29 juin 2023 ;

Considérant la nécessité et l'urgence ;

DECIDE :

Article 1 : Sont nommés aux fonctions au regard de leurs noms ;

A. Rectorat

- Assistant du Recteur : MUFUNGIZI MUTAGOYORA Asclépiade
- Secrétaires : BUHENDWA BIGABWA Ladislas
KULIMUSHI FURAHHA Sylvie
- Chef du Service de la Coopération Internationale : MAKALI LWAMUSHI Samuel
- Assistante : BOROTO MWINDJA Arlette
- Chargé du Genre, Equité et inclusion sociale : BEDHA NDECHU Aline

B. Vice-Rectorat

- Secrétaire : CIZA BALIBUNO Jean-Marie
- Bibliothèque Centrale : CIBANGWA Aganze Julien

C. Administration générale

- Secrétaire : FURAHHA NTABWIZA Alphonsine

Article 2 : Toutes les dispositions antérieures contraires à la présente décision sont abrogées.



Article 3 : Le Vice-Recteur aux affaires académiques et l'Administrateur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Bukavu, le 04 juillet 2023

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'G. Bisimwa', is written over the circular stamp.

Professeur Ghislain BISIMWA
Recteur

